Numéro 26
Décembre 2008

Zoom microfinance

Statut juridique et bonne gouvernance, existe-il un lien évident ?

Sommaire

- Développement du secteur de la microfinance et importance grandissante du thème de la gouvernance - Implication du statut juridique
- Enquête et présentation de l'échantillon
- Résultats de l'enquête
  - *Perception par les dirigeants de l'influence du statut sur les liens que leur organisation tisse avec les différentes parties prenantes*
  - *Perception par les dirigeants de l'influence du statut sur l'offre de produits proposée par leur organisation*
  - *Perception par les dirigeants de l'influence du statut sur les processus décisionnels et les directions opérationnelle et stratégique.*
- Conclusion

Développement du secteur de la microfinance et importance grandissante du thème de la gouvernance - Implication du statut juridique.

La microfinance est un secteur en pleine expansion. Le nombre d'institutions de microfinance a explosé ces dernières années et les types d'institutions sont de plus en plus variés. De nouvelles formes de partenariats naissent, des liens entre des groupes informels et des institutions bancaires se construisent (tels que le modèle des « Self-Help Groups » en Inde), certaines organisations se lancent dans des logiques de downscaling(1) ou à l'inverse d'upscaling(2). Ainsi, le secteur de la microfinance est en mutation constante, très dynamique et qui connaît des expériences très variées.

Dans ce contexte, il existe une certaine volonté, notamment de la part du CGAP(3), de structurer et de normaliser le secteur afin de tirer un enseignement des expériences réussies et d'édicter un ensemble de bonnes pratiques. Une question clef est alors celle de la bonne gouvernance des institutions de microfinance (IMF) qui se développent dans un environnement de plus en plus complexe. La gouvernance peut être définie comme l'ensemble des mécanismes qui certifient qu'une organisation poursuit bien sa mission.

Ainsi, lorsqu'on aborde le thème de la gouvernance, plusieurs éléments peuvent être soulevés. Cependant, la nature du statut de l'organisation semble un point qui attire particulièrement l'attention. Certains bailleurs et institutions de coopération internationale ont tendance à prôner un certain type de statut qu'ils perçoivent comme plus performant notamment en termes de gouvernance. On peut cependant se demander s'il y a vraiment lieu de privilégier un statut sous prétexte qu'il serait garant d'une meilleure gouvernance.

1 Le « downscaling » est une stratégie consistant pour une banque commerciale à essayer d'entrer dans le secteur de la Microfinance.

2 Le « upscaling » est une stratégie consistant pour une Institution de Microfinance non régulée (par exemple une IMF de type ONG) à se transformer en une institution régulée (par exemple en SA). Cette stratégie est généralement motivée par la volonté d'accéder à de nouvelles sources de financement (telle que l'épargne) en vue de financer sa croissance.

3 Le CGAP (« Consultative Group to Assist the Poor ») est un organisme multilatéral proche de la Banque Mondiale qui vise à promouvoir l'échange d'information et de bonnes pratiques dans le secteur de la microfinance.

Par ailleurs, le secteur de la microfinance attire des acteurs de financement de plus en plus variés : les subventions sont encore bien présentes ainsi que les prêts à des taux concessionnels des institutions de coopération internationale, des ONG ou des Etats mais de plus en plus de fonds privés s'intéressent également au secteur. Dans ce contexte de mise en concurrence par rapport aux sources de financement, la question de l'image devient davantage importante. Ainsi, les institutions sont de plus en plus soucieuses de générer une impression positive concernant leur gouvernance. Elles peuvent alors parfois mettre en avant la nature de leur statut afin de renvoyer une certaine image.

La question que nous nous posons est donc de savoir s'il est justifié de donner une importance significative au statut lorsqu'on souhaite évaluer la gouvernance d'une organisation : est-ce que le statut peut être vu comme une sorte de garantie en termes de gouvernance ? L'objectif est donc d'analyser dans quelle mesure le statut influence les pratiques d'une organisation et lui permet de remplir la mission qu'elle s'est donnée.

Afin d'apporter une première réponse à ces questions, nous avons décidé d'interroger directement les dirigeants de 30 organisations partenaires de SOS Faim sur le sujet. Le but de ce Zoom est donc d'identifier dans quelle mesure ces derniers perçoivent leur statut comme un élément influençant leur gouvernance et leur capacité d'action en vue d'assurer leur mission.

Enquête et présentation de l'échantillon

En vue de collecter les informations nécessaires à notre enquête, nous avons confectionné un questionnaire que nous avons administré à 30 organisations partenaires. Notre échantillon est bien sûr fortement biaisé par le fait même que les organisations sont toutes partenaires de SOS Faim. Ainsi elles ont en commun leur accord avec la philosophie de SOS Faim, avant tout axée sur le social. Ce biais n'est cependant pas problématique. Il nous permet de comparer des organisations ayant des statuts différents mais partageant une mission similaire et, partant de là, de voir pour chacune d'entre elles quels sont les avantages et les désavantages qu'elles attribuent à leur statut dans le maintien d'une bonne gouvernance et dans la réalisation de leur mission.

L'échantillon est composé de cinq Sociétés Anonymes (SA), de douze coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC) et de treize Organisations Non-Gouvernementales (ONG). Bien que les organisations estiment pour la plupart avoir pu choisir leur statut, ce dernier semble fortement corrélé avec la région d'implantation de l'organisation. Ainsi, les quatre organisations éthiopiennes de l'échantillon sont des SA (ces organisations sont pratiquement les seules à avoir souligné le fait qu'elles n'avaient pas choisi leur statut, trois des quatre estiment cependant que leur statut est en cohérence avec leur mission). Il faut préciser qu'en Ethiopie une nouvelle règlementation oblige toutes les institutions ayant une activité de microfinance à se constituer sous la forme de société anonyme.(4)

4 En 1996, les autorités éthiopiennes ont adopté un nouveau cadre de réglementation et de supervision des Institutions de Microfinance. Ce cadre a pour objectif de professionnaliser le secteur. Il interdit notamment aux institutions non régulées de pratiquer des activités de microfinance. Ainsi, les IMF de type ONG ont été contraintes d'adapter leur statut et de se transformer en institution financière régulée.

Les organisations partenaires de SOS Faim présentes en Afrique de l'Ouest sont majoritairement des COOPEC. Au sein de l'échantillon, cinq des six organisations implantées dans cette région ont un statut de COOPEC (on peut noter qu'elles indiquent cependant toutes avoir pu choisir leur statut). Une autre COOPEC de l'échantillon est située au Cameroun et les six restantes se trouvent en Amérique latine. Enfin, concernant les ONG, l'échantillon comprend une ONG de nationalité burkinabé, trois ONG congolaises et les neuf restantes sont situées en Amérique latine.

Résultats de l'enquête

L'objet de notre enquête est donc d'analyser la perception par les dirigeants des IMF de l'impact du statut de leur organisation sur la gouvernance. Dans ce contexte, nous avons opté pour une vision large du concept de gouvernance. Ainsi, nous considérons que la gouvernance est l'ensemble des mécanismes qui assurent la survie d'une organisation et la poursuite par cette dernière de la mission qu'elle s'est donnée.(5) Nous nous inscrivons ainsi dans une approche de type « stakeholders », qui tient compte de toutes les parties prenantes de l'organisation. Cette approche nous a semblé la plus adéquate étant donné la finalité sociale des IMF.

Nous avons commencé par interroger les partenaires sur les influences aussi bien positives que négatives de leur statut sur leurs relations avec les différents acteurs. Nous leur avons ensuite demandé comment, selon eux, leur statut influençait leurs gammes de produits et les caractéristiques de ces derniers. Enfin, nous les avons questionnés sur l'influence de leur statut sur leurs processus décisionnels et sur le fonctionnement de leurs directions opérationnelle et stratégique.

Perception par les dirigeants de l'influence du statut sur les liens que leur organisation tisse avec les différentes parties prenantes

Concernant la façon dont les dirigeants perçoivent l'influence du statut sur les relations établies avec les différents acteurs, nous n'avons pas pu relever de tendances flagrantes en fonction des statuts des organisations de l'échantillon. Toutefois, certaines nuances peuvent être soulignées. Dans les liens qu'elles entretiennent avec leurs clients, les SA mettent davantage en avant l'importance d'un rapport basé sur la confiance. De façon générale, ces institutions ont tendance à souligner la dimension de confiance dans leurs relations avec les différentes parties prenantes. Concernant les COOPEC, plusieurs d'entre elles mentionnent la notion d'appropriation tant pour les clients qui sont, dans leur cas, également des membres que pour les employés.

Les ONG avancent des éléments plus disparates dont notamment certaines difficultés en termes d'image. Certaines expliquent que les clients considèrent parfois l'argent provenant des ONG comme des dons et ont ainsi tendance à ne pas assurer le remboursement. Selon le directeur de l'ONG burkinabé PRODIA, l'organisation bénéficie d'une certaine « souplesse dans ses interventions » avec ses clients mais elle souffre de l'image de : « fonds perdus – caritative – humanitaire » généralement associée aux ONG. L'ONG péruvienne FONDESURCO explique quant à elle : *« Dans certains cas, ils (les clients) assument que l'argent que nous leur prêtons est un don et par conséquent, ils refusent de payer »*.(6) Enfin CEPESIU, une ONG équatorienne, se plaint de l'image erronée de « paternalisme » associée à l'ONG.

5 Le statut s'inscrit alors comme un outil parmi d'autre et ne représente pas une garantie de la « bonne conduite » de l'institution, c'est-à-dire d'une conduite en adéquation avec la mission que l'organisation s'est donnée.

6 Traduction de l'espagnol.

De façon générale, les ONG semblent davantage souffrir de leur image dans les relations qu'elles entretiennent avec les différents acteurs. Sept ONG sur douze se plaignent d'avoir une image négative auprès des institutions de financement. Les COOPEC souffrent également de problèmes d'image auprès de ces institutions mais semblent y être moins sensibles (seules trois COOPEC sur douze le mentionnent).

Concernant les liens entretenus avec les employés, tant les ONG que les COOPEC mentionnent des difficultés à attirer et à fidéliser du personnel qualifié. Des problèmes de sous-rémunération sont notamment avancés. La question de la fidélisation est cependant ambiguë car certaines organisations interrogées soulignent le fait que le sentiment d'appartenance à l'organisation (dans le cas des COOPEC) et la sensibilisation aux préoccupations sociales (dans le cas des ONG) rendent les employés plus attachés à l'institution.

En ce qui concerne les relations tissées avec les ONG internationales, les différents types d'IMF interrogées (ONG, COOPEC et SA) expriment généralement aussi bien des avantages que des inconvénients. Les arguments positifs qu'elles mettent en avant sont principalement l'existence d'une vision commune et le partage d'idéaux ainsi qu'une relation basée sur la confiance et la crédibilité. Les éléments négatifs sont plus diversifiés : les organisations interrogées mentionnent, entre autres, la méconnaissance du contexte par les ONG, leur instabilité en termes de soutien dû à leur horizon à relativement court terme, les lourdeurs administratives et le manque de professionnalisme.

En conclusion concernant les relations avec les différents acteurs, nous aurions pu nous attendre à des différences marquées en fonction du statut des organisations interrogées ; or, nous n'avons pu identifier que des tendances légères. L'accent est, dans certains cas, plutôt mis sur la confiance, dans d'autres plutôt sur l'appropriation ou sur la participation mais ces tendances sont faibles et des problèmes similaires apparaissent.

Au sujet du bénévolat :

Il est intéressant de souligner que relativement peu d'organisations interrogées mentionnent avoir recours au bénévolat. De plus, lorsque le bénévolat est mentionné, c'est davantage en termes négatifs. En outre, certaines institutions soulignent le fait qu'il est de moins en moins accepté, notamment au sein des coopératives où, d'après certains dirigeants, les élus se plaignent de ne pas être rémunérés.

Cette question est importante car le bénévolat est généralement mis en avant comme étant l'un des principaux avantages des COOPEC. Il leur permet de limiter leurs coûts et de pouvoir ainsi servir des régions plus reculées. Selon le directeur de la COOPEC malienne, Kafo Jiginew (un des principaux réseaux coopératif financier d'Afrique de l'Ouest), « *Le bénévolat permet de réduire les coûts, [mais] il est de moins en moins accepté* ». Le directeur de la COOPEC sénégalaise Le Sine s'exprime également dans ce sens : « *Les élus de l'institution assurent une fonction de bénévolat. [mais] Ils se plaignent toujours de leur statut de bénévole* ».

Perception par les dirigeants de l'influence du statut sur l'offre de produits proposée par leur organisation

Concernant l'offre de produits proposée par une organisation, il existe une importante différence liée au statut en raison du fait que les ONG et des SA, à l'inverse des COOPEC, ne sont pas autorisées à collecter l'épargne. Cette interdiction est perçue par les ONG interrogées comme un désavantage important de leur statut. Par contre, en ce qui concerne les produits de type crédit, peu de différences peuvent être soulevées.

De façon générale, les organisations estiment que leurs produits sont bien adaptés. Cependant, les SA insistent davantage sur la diversité de leurs produits et, à l'inverse, les ONG (ainsi que les COOPEC mais dans une moindre mesure) se plaignent des restrictions légales en termes de variété de produits pouvant être offerts ou en termes de plafond des taux d'intérêt. Concernant les services non financiers, la formation/éducation est le service le plus mentionné par des COOPEC et des ONG. Elles estiment cependant que le coût des services non financiers est difficile à supporter et ce, d'autant plus, comme le souligne une coopérative, qu'il est nécessaire de répéter ces formations en raison de la rotation des élus.

Perception par les dirigeants de l'influence du statut sur les processus décisionnels et les directions opérationnelle et stratégique

Le caractère simple et facile ou rapide et efficace du processus de décision est mis en avant par des COOPEC, des ONG et des SA de l'échantillon. Les SA avancent très peu de difficultés liées aux questions de prise de décisions. Par contre, plusieurs COOPEC et ONG insistent sur le caractère fort lent de leur processus de décisions. Cette lenteur est perçue comme un handicap même si certaines COOPEC estiment que dans certaines situations, elle peut permettre d'avoir des décisions bien mûries. Deux COOPEC mentionnent également des difficultés liées à la multiplication des centres de décision.

Concernant les directions opérationnelle et stratégique, un problème soulevé par plusieurs organisations (tant ONG que COOPEC) est celui de la confusion de rôle (entre élus et membres du personnel ou entre CA et direction). La COOPEC béninoise RENACA explique : *« Des difficultés opérationnelles surviennent si la gestion du personnel et l'activité de crédit ne sont pas considérées comme des fonctions techniques assurées par l'exécutif »*. Elle ajoute : *« Des dérives sont également possibles quand les attributions des organes ne sont pas bien définies ou quand les dirigeants ne partagent pas la même vision que les techniciens »*. L'ONG congolaise TGD mentionne : *« l'existence de chevauchement dans l'exécution des tâches [sur le plan de la direction opérationnelle] et une crise de leadership [sur le plan de la direction stratégique] »*.

Enfin l'ONG équatorienne FUNDAMIC explique qu'elle a dû revoir sa structure de direction pour éviter des conflits de gouvernance : *« Il a été suggéré de changer la structure du conseil de direction dans la mesure où la présidente avait également la charge de la direction technique et qu'il pouvait se produire un conflit en termes de gouvernance »*. (7) Il est intéressant de mentionner que seules quatre COOPEC insistent sur le processus démocratique de prise de décisions.

7 Traduction de l'espagnol.

Cas Particulier des Institutions de Microfinance de type SA en Ethiopie :

Entretien avec Teshome Yohannes Dayesso, le Directeur de Buusaa Gonofaa.

Quelles modifications apportées à votre statut permettraient de faire une place équivalente à la recherche du profit et de la performance sociale ?

En Ethiopie, le choix a été fait de n'avoir qu'un seul statut possible pour les IMF, celui de société anonyme. Ce choix met en relief la vision de l'autorité de régulation qui considère la microfinance comme un secteur qui doit être rentable financièrement, en accordant moins de place à la mission sociale. Si l'on voulait améliorer ce statut, en cherchant un meilleur équilibre, on pourrait par exemple introduire certains garde-fous : une fiscalité adaptée ou encore une représentation des clients dans les instances de IMF.

Dans votre cas, quels sont les contrepoids qui permettent à l'institution de poursuivre son objectif social en servant un segment particulièrement vulnérable de la population ?

Buusaa Gonofaa a été créée par une ONG, Hundee. La quasi-totalité des membres du CA en sont issus et leurs actions sont en réalité détenues par Hundee. De ce fait, ils sont particulièrement attentifs à l'aspect social de notre action. Ils n'ont pas signé de pacte de non-distribution de dividendes mais, lors du dernier exercice, ils ont décidé d'affecter le résultat à une augmentation des fonds propres de Buusaa Gonofaa. Toutefois, s'ils devaient se partager les dividendes, ceux-ci seraient de facto reversés à Hundee et permettraient donc de poursuivre également des activités à but social.

Un autre élément qui nous encourage à maintenir notre ancrage social est notre structure de financement. Aujourd'hui nous sommes financés en partie par des ONG étrangères qui nous supportent justement parce que nous poursuivons un objectif de réduction de la pauvreté. Il s'agit donc d'un facteur positif sur ce plan.

La question de la gouvernance renvoie au processus de décision dans l'institution. Dans le cas de Buusaa Gonofaa, quel est le rôle joué par les intervenants extérieurs, autorité de supervision et partenaires financiers, dans la définition des choix stratégiques ?

Le rôle des différentes parties prenantes est effectif en amont du processus de décision, mais aussi en aval, à travers le reporting.

En amont, les discussions avec les partenaires financiers que sont les ONG sont souvent un facteur d'approfondissement de notre réflexion stratégique. Ils influencent donc nos choix. Cette relation apporte aussi une ouverture sur d'autres expériences. En outre, lors de négociations avec les banques par exemple, leur apport peut être bénéfique.

Concernant le reporting, le rôle des intervenants extérieurs est important dans le sens où leurs exigences en termes d'information sont souvent plus importantes que celui des instances de la structure, ce qui nous pousse à plus de rigueur dans ce domaine. La banque centrale nous demande par exemple des informations précises au niveau de la gestion de la liquidité. Tandis que les partenaires financiers (ONG) sont plus intéressés d'avoir des informations sur la réalité de notre performance sociale. Dans les deux cas, cette « pression » positive nous permet d'aller plus loin dans la recherche d'une information qui nous est utile pour valider ou, au contraire, pour remettre en question nos pratiques.

Conclusion

En conclusion, on peut souligner le fait qu'à priori on aurait pu s'attendre à observer d'importantes tendances en fonction des statuts des différentes organisations. Un premier constat est donc celui de l'inexistence de tendances lourdes en fonction des statuts. A titre d'exemple, les directeurs des COOPEC interrogées auraient pu davantage mettre l'accent sur le caractère démocratique du fonctionnement de leurs organisations et, si certains d'entre eux mentionnent l'appropriation de l'organisation par les membres, ils ne le font pas de façon systématique. Il faut cependant préciser que plusieurs enjeux spécifiques à ces organisations ont été soulevés tels que les tensions et confusions de rôle possibles entre les élus et les techniciens ou le manque de compétences des membres qui ont ainsi des difficultés à assurer un contrôle effectif de l'organisation.

Les ONG soulignent des éléments très variés tant en ce qui concerne les avantages que les inconvénients de leur statut. Cela semble confirmer l'idée que ce statut peut être perçu comme une sorte de "fourre-tout" regroupant un ensemble d'acteurs très variés faisant face à des situations diverses. Ainsi ces organisations semblent souffrir de leur image "diffuse" auprès des différents acteurs (tant auprès des clients que des institutions de financement ou de la coopération internationale).

Enfin concernant les SA de l'échantillon, ces organisations mettent généralement en avant des missions balancées : elles insistent sur la dimension sociale tout en soulignant la nécessité d'une autosuffisance financière. Seule l'une d'entre elle se plaint d'une incohérence entre son statut et sa mission et souligne un risque de « mission drift ».(8) A l'inverse, les autres estiment que leur statut de SA n'est pas en contradiction avec leur mission bien qu'elles soulignent ne pas avoir choisi ce statut (sauf dans le cas de la SA péruvienne qui l'a délibérément choisi). On peut également mentionner que les SA de l'échantillon semblent avoir de bons contacts avec leurs actionnaires. Ces derniers sont généralement des acteurs à finalité sociale et soutiennent la double mission des organisations : viabilité et impact social. Nous terminerons cependant en rappelant que l'échantillon ne comptait que cinq SA dont quatre situées en Ethiopie où ce statut est obligatoire pour les institutions actives en microfinance. Ainsi, les SA interrogées sont loin d'être représentatives du statut de SA en général.

Pour finir, l'enquête menée auprès des partenaires de SOS Faim semble conclure que les dirigeants ne perçoivent pas le statut comme un élément fondamental en termes de gouvernance. Des organisations à statuts différents semblent, dans certains cas, rencontrer des difficultés similaires ou des facilités semblables en matière de gouvernance. Les différents éléments repris dans le questionnaire ne semblent pas déterminés de façon systématique par le statut. Même si cet échantillon n'est certainement pas représentatif d'une tendance générale, on peut se demander à quel point prôner un statut au-dessus des autres se justifie en tout cas lorsqu'on considère la question de la gouvernance. ■

8 Le directeur de Buusaa Gonofa (SA éthiopienne) explique : « Le principal avantage de notre statut (SA) est qu'il donne la légitimité de penser à l'autosuffisance financière, de se focaliser essentiellement sur les services financiers et la professionnalisation des opérations. Il permet une bonne orientation axée sur la discipline financière et les principes de l'approche de type marché, ce qui n'était pas possible avec notre ancien statut de type ONG. L'inconvénient est qu'il existe un danger réel de « mission drift » et d'éloignement de l'objectif social » (Cette citation a été traduite de l'anglais).

Ce numéro de Zoom Microfinance a été réalisé par Anaïs Périlleux, Aspirante FRS-FNRS, CERMi (Centre Européen de Recherches en Microfinance), Faculté Warocqué d'Economie et de Gestion (Université de Mons-Hainaut) avec la collaboration de François Legac (Responsable des Partenariats) et de Marc Mees, (Coordinateur du Service Appui Partenaires) de SOS Faim. Décembre 2008.

SOS Faim et la microfinance

SOS Faim appuie depuis de nombreuses années des organisations paysannes en Afrique et en Amérique latine. Comme tout outil de développement par exemple, la microfinance doit être interrogée dans ses finalités, ses modalités et ses conditions de mise en œuvre. C'est dans cet esprit que SOS Faim publie notamment "Zoom microfinance". Vous pouvez retrouver cette publication, en version téléchargeable en français, anglais et espagnol, sur le site Internet de SOS Faim : www.sosfaim.org.

Les derniers numéros de Zoom microfinance ont concerné :

- Les alliances avec des institutions financières : la meilleure solution pour financer les besoins des organisations paysannes et de leurs membres ? (n° 25)
- Les Sociétés Populaires d'Investissement (SPI) équatoriennes : une expérience de "micro-investissement solidaire" (n° 24)
- Les crédits d'équipement de Kafo Jiginew (Mali) : investir au sein des exploitations familiales (n° 23)
- Vers une structuration du secteur de la microfinance au Sénégal - Dynamiques de mise en réseau : l'expérience de la FONGS (n° 22)
- Buusaa Gonofa en Ethiopie : approche commerciale et lutte contre la pauvreté (n° 21)
- L'innovation en épargne-crédit. Le cas du RENACA au Bénin (n° 20)
- Le « linkage » entre une IMF et le secteur bancaire moderne : le cas des MC2, de l'ONG ADAF et de Afriland First Bank au Cameroun (n° 19)
- La microfinance et le financement rural (n° 18)

Parallèlement à Zoom microfinance, SOS Faim édite une autre newsletter, "Dynamiques paysannes" consacrée aux enjeux rencontrés dans leur développement par les organisations de producteurs agricoles et les organisations paysannes. Vous pouvez aussi retrouver cette publication, en version téléchargeable en français, anglais et espagnol, sur le site internet de SOS Faim : www.sosfaim.org.

SOS Faim – Agir avec le Sud
Rue aux Laines, 4 – B - 1000 Bruxelles – Belgique
Tél : 32-(0)2-511.22.38 – Fax : 32-(0)2-514.47.77
E-mail : info.be@sosfaim.org

SOS Faim – Action pour le développement
88, rue Victor Hugo – L - 4141 Esch-sur-Alzette – Luxembourg
Tél : 352-49.09.96 – Fax : 352-49.09.96.28
E-mail : info-luxembourg@sosfaim.org

Site internet : **www.sosfaim.org**

"Zoom microfinance" est réalisé avec le soutien de la Direction générale de la Coopération internationale de Belgique et du Ministère des Affaires Étrangères luxembourgeois.

Editeur responsable : Freddy Destrait, rue aux Laines 4, B 1000 Bruxelles (Belgique)